

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux septembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN et Hélène CÔME

Était absente : Madame Liliane BAYANO

Madame Marie GARCIA donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD

Madame Sandrine JOURNE donne pouvoir à Monsieur Didier BRILLANT

Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Madame Hélène CÔME

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- l'attribution du marché de travaux « renforcement d'un chemin communal »
- la répartition de la trésorerie du SIPTG
- la vente d'un véhicule d'occasion

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ces points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Après ajout de la date des élections sénatoriales, le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution du marché de travaux « renforcement d'un chemin communal ». POINT AJOUTE

Monsieur le Maire explique qu'il a été procédé à une publicité sous forme de marché à procédure adaptée, et qu'il convient désormais d'attribuer le marché pour les travaux de renforcement d'un chemin communal, permettant une sortie routière de l'ensemble immobilier du Parc de Folleville, à la société WATELET TP (78) agence de Plaisir, pour un montant des travaux de 82 500,90€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Répartition de la trésorerie du SIPTG (eau potable). POINT AJOUTE

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral le syndicat n'est plus compétent et qu'il convient d'approuver la répartition de l'excédent de fonctionnement et d'investissement entre les communes de Thiverval-Grignon et Plaisir, selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants

L'excédent de fonctionnement sera réparti comme suit :

- 1 147 437,29€ pour la commune de Plaisir
- 117 095,76€ pour la commune de Thiverval-Grignon

L'excédent d'investissement sera réparti comme suit :

- 589 208,16€ pour la commune de Plaisir
- 60 128,58€ pour la commune de Thiverval-Grignon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Vente d'un véhicule d'occasion. POINT AJOUTE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour vendre un véhicule d'occasion, de marque RENAULT, type TRAFFIC, un nouvel utilitaire ayant été commandé en remplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Convention avec la Région Ile-de-France pour l'achat de borne de recharge électrique

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec la Région Ile-de-France dans le cadre d'une subvention accordée à la commune pour l'acquisition d'une borne de recharge électrique, destinée à être mise en place sur le Parc de Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération,

6. Renouvellement d'une ligne de trésorerie avec le crédit agricole

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser au nom de la commune à contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'ile de France de 150 000€ sur une année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Modification des statuts du SMGSEVESC (eau potable)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver les nouveaux statuts de syndicat SMGSEVESC auquel la commune a adhéré par délibération n°2017-02 du 3 février 2017. Par délibération en date du 26 avril 2017, le syndicat a adopté la révision de ses statuts. Il s'agissait notamment d'intégrer la commune de Thiverval-Grignon au syndicat ainsi que les dispositions précédemment prévues par les arrêtés successifs de la modification statutaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Compétence facultative « versement de la contribution SDIS »

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour faire part à la communauté de communes de la volonté de la commune de ne pas souscrire à la compétence facultative « versement de la contribution SDIS » dont la CCCY a pris acte par délibération n°17-061 du 29 juin 2017.

Considérant l'existence du syndicat intercommunal du centre de secours de PLAISIR auquel la commune de Thiverval-Grignon participe, Monsieur le maire propose de refuser cette compétence facultative, pour le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Présentation du rapport annuel 2016 sur la qualité de l'eau (SY Thiverval Plaisir)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation synthétique des éléments du rapport sur la qualité de l'eau.

10. Présentation du rapport annuel 2016 du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation synthétique des éléments du rapport sur l'assainissement

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE précise que les ralentissements actuels sur le RD 119 et la circulation alternée sont dus aux travaux de gaz et du nouveau transformateur électrique de Folleville.

Le Très Haut Débit et la fibre optique sont en cours d'installation actuellement. Seul le Très Haut Débit concerne la commune d'ici à la fin de l'année 2017, le passage de la fibre étant commandité par le Département pour les collèges et lycées.

Un nouveau maillage Thoiry –Thiverval-Grignon-Plaisir va être entrepris par GRDF et va nécessiter prochainement des travaux importants, en deux phases, sur la commune (rue de Rougemont).

Madame Catherine LANEN dit avoir participé à la réunion annuelle CLIS à l'usine d'incinération des déchets dont le sujet majeur a été la construction d'un nouveau four.

Monsieur Michel BUXERAUD interroge M. le maire sur les conditions de la rentrée scolaire prochaine

M. le maire explique qu'il est prévu une classe supplémentaire, une nouvelle restauration scolaire et un bureau pour la direction d'école.

Les travaux de réhabilitation de la salle JCT, prévus à compter de janvier 2018, rendront les locaux indisponibles pour les Vœux du maire mais également pour les activités qui s'y déroulent habituellement.

Madame Hélène CÔME fait remarquer que l'école devra se passer également de la salle pour les activités sportives ou autres.

M. le maire informe le conseil que la séance photo avec le drone, prévue le 7 octobre 2017, est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 10 novembre 2017.